



Envoyé en préfecture le 20/01/2025

Reçu en préfecture le 20/01/2025

Publié le 20/01/2025

ID : 059-215903832-20250109-DC\_2025\_009-AU

Républ

SYLO

Département du Nord

## Ville de Marly

Service : Marchés Publics

J.N.V / NAB

DC2025-009

### DÉCISION DU MAIRE

Marché 2023-02

**Objet : CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE QUARTIER LA BRIQUETTE A MARLY**

**LOT 4 / MENUISERIES EXTERIEURES SERRURERIE**

*Le Maire de la Ville de Marly,*

*Vu le code de la commande publique, dans sa partie législative et réglementaire, et notamment les articles L2194-1, R2194-2 et R2194-7*

*Vu la délibération n° 22-51 en date du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la délibération n°22-52 valant règlement intérieur de la commande publique,*

*Considérant la modification des conditions d'exécution technique devenues nécessaires pour la réalisation de l'ouvrage,*

### DÉCIDE

La prise en compte de la modification des conditions techniques du marché comme suit :

Les châssis seront mis en peinture par la société SARL MBF – MAINTENANCE BOIS France – 15, LES 4 VENTS – 22390 PONT MELVEZ.

Cette modification ne produit aucune incidence sur les conditions financières du marché.

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

*Fait à Marly, le 09 janvier 2025*

*Le Maire,*

*Jean-Noël VERFAILLIE*



*Certifié exécutoire par le Maire compte tenu  
de sa réception en Sous-Préfecture le 20/01/2025  
et de la publication le 20/01/2025*